

DISTRIBUTION DES LIVRES

Au mois de juin 2016 vous avez versé **150 €** pour l'inscription ou la ré-inscription de votre enfant .

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'un tarif dégressif (cf détail au dos de cette feuille), veuillez fournir **fin août** votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Le jour de la distribution des livres nous vous demandons de régler les sommes suivantes selon le statut de votre enfant et votre mode de règlement

Statut / régime	COLLEGE / LYCEE
EXTERNE	100 €
1/2 PENSIONNAIRE	150 €
INTERNE	300 €

Toutes ces avances viendront en déduction des frais annuels de la facture 2016/17 que vous recevrez fin septembre.

Les familles qui le souhaitent peuvent encore choisir le prélèvement automatique pour régler les factures (ce mode de règlement est reconductible durant toute la scolarité de l'élève sauf avis contraire de la famille).

**AUCUN LOT DE LIVRES NE SERA REMIS
SANS REGLEMENT PREALABLE**



CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Elle peut être dégressive en fonction des revenus annuels de la famille et sur présentation de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2016.

Modalité de calcul qui détermine le quotient familial et la tranche

$$\text{Revenu imposable} / \text{Nombre de parts} = \text{Quotient familial}$$

TARIFS ANNUELS



QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE ET LYCEE
* au-delà de 5 999 €	450.00 €
* de 5000 € à 5 999 €	442.50 €
* de 4000 € à 4 999 €	425.50 €
* de 3000€ à 3 999 €	410.50 €
* de 2000 € à 2 999 €	389.50 €
* inférieur à 1 999 €	370 €

Exemple :

$$\begin{aligned} \text{Revenu imposable} &= 13\,428 \text{ €} \\ \text{Nombre de parts} &= 3.5 \end{aligned}$$

Votre quotient familial sera donc de $13428 / 3.5$ soit 3837 €
Sur présentation de votre avis d'imposition, vous paierez donc 410.50 € / an